



INSTITUT DE FORMATION

FORMATION CONTINUE EN IMMOBILIER (LOI ALUR) GESTION LOCATIVE

PUBLIC CONCERNE

Tout professionnel exerçant une activité immobilière de Gestion.

OBJECTIFS

- Maîtriser les fondamentaux du droit de la location et de la gestion locative
- Les différentes réglementations inhérentes aux actes de location et gestion locative
- Mettre à jour et perfectionner les connaissances dans les domaines juridique, économique, commercial & technique relatifs à la Gestion Locative
- Appréhender la portée des nouvelles obligations légales et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions

PROGRAMME DE FORMATION

Le Cadre de la Gestion Locative

- Les actes de gestion locative
- La Loi Hoguet du 2 janvier 1970
- La Loi du 06/07/1989 modifiée par la Loi ALUR
- Le code de déontologie
- Le mandat de gestion
- Le bail

La Gestion « Administrative & Technique » de l'immeuble

- Gestion des assurances et gestion fiscale
- Les différents diagnostics obligatoires
- La gestion technique des équipements et des installations du bien immobilier
- La maintenance (préventive, corrective, curative, palliative...)
- Les travaux

La Gestion du locataire

- L'entrée du preneur (Dossier administratif, les différentes garanties, la non-discrimination, état des lieux d'entrée,...)
- Le départ du preneur (Congés par le preneur, congés par le bailleur, état des lieux de sortie, ...)
- La gestion de la comptabilité (nature, appel & suivi des fonds gérés ; révisions & régularisations, ...)

La Gestion du propriétaire

- La gestion des incidents (sinistres, contentieux...)
 - L'exécution forcée
 - L'exception d'inexécution
 - La responsabilité contractuelle
 - La résolution judiciaire

IFSEP

1596 Avenue de la Croix d'Or 13320 BOUC-BEL-AIR

SIRET 834 356 552 00010 - Code APE 8559A

contact@ifsep.fr Tel : 09 54 23 01 93

Version du 1^{er} Octobre 2018



INSTITUT DE FORMATION

- Mise en jeu de la clause résolutoire
- Procédure de la résolution unilatérale
- Nouvelle procédure simplifiée de recouvrement de petites créances
- L'expulsion
- La gestion comptable (reddition des comptes, déclaration de revenus...)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques – Support de formation remis aux stagiaires à l'issue de la formation

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation

MODALITE D'EVALUATION

Test d'évaluation des acquis en fin de formation

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation (précisant la nature, les acquis et la durée de la formation) sera remise par l'organisme de formation à chaque stagiaire à l'issue de la prestation, si toutefois il a validé les modalités d'évaluation.

DUREE DE LA FORMATION

Nombre de jours : 2 jours (14 heures)*

**La durée de la formation peut être ajustée « sur mesure »*

NOMBRE MINIMUM/MAXIMUM DE STAGIAIRES

Minimum : 1

Maximum : 20

LIEU

En inter ou intra entreprise

IFSEP

1596 Avenue de la Croix d'Or 13320 BOUC-BEL-AIR

SIRET 834 356 552 00010 - Code APE 8559A

contact@ifsep.fr Tel : 09 54 23 01 93

Version du 1^{er} Octobre 2018